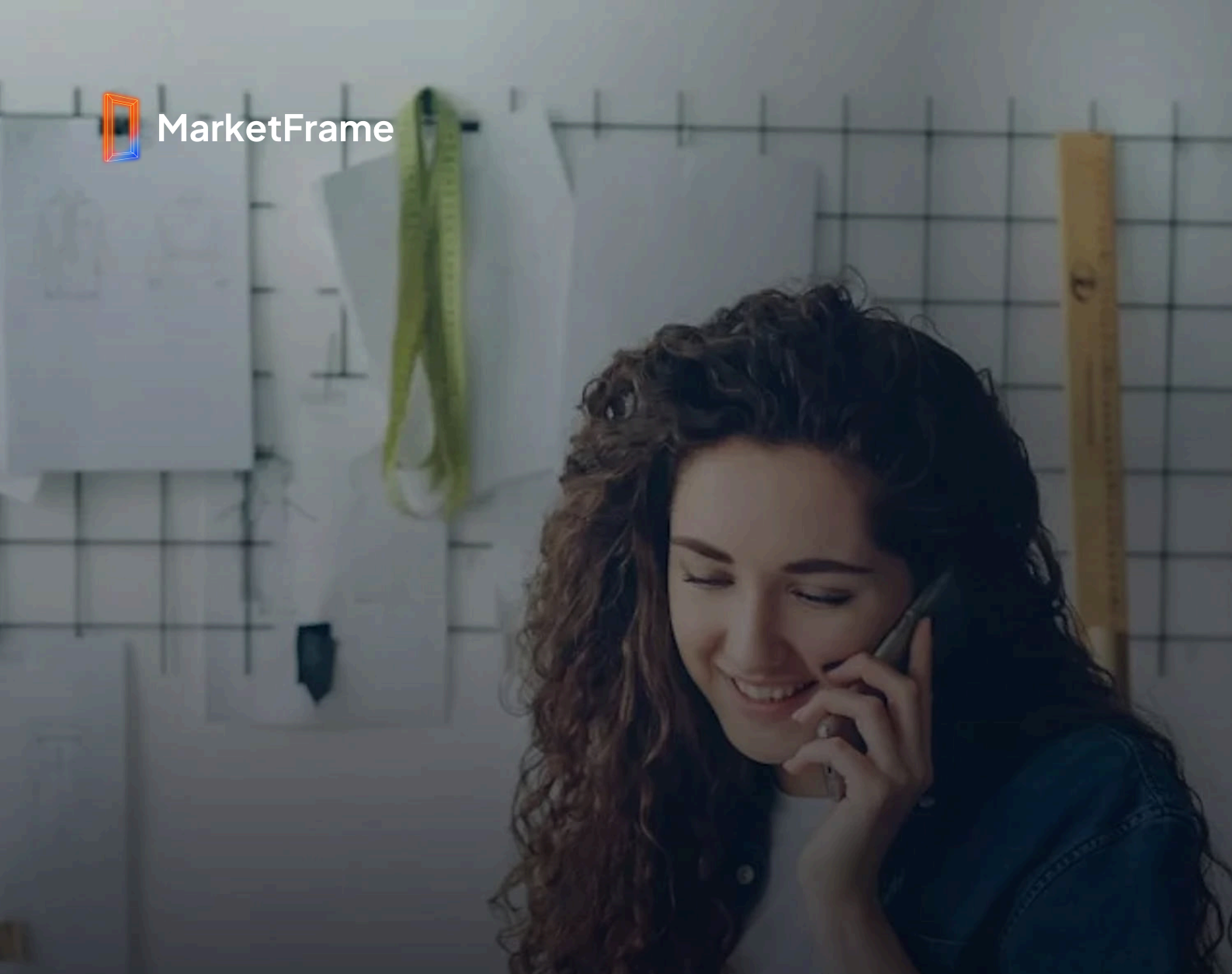
MarketFrame



GUIDE MARKETFRAME

Intégrer l'IA dans une PME : les six étapes qui tiennent

Intégrer l'intelligence artificielle dans une PME ne commence pas par le choix d'un outil mais par l'observation du travail réel : ce qui se ressaisit, ce qui attend, ce qui se perd. Six étapes suffisent pour passer de cette observation à des outils utilisés au quotidien : voir, chiffrer, choisir, produire, intégrer, mesurer.

Ce guide décrit chaque étape, ce qu'elle produit et les erreurs qui font échouer la plupart des projets : partir de l'outil, automatiser un processus mal défini, oublier les données, ne pas former les personnes qui utiliseront l'outil.

AUTEUR
Mathis Cardoso, directeur général

MIS À JOUR
3 novembre 2026

POUR QUI
Dirigeants de TPE et PME

VERSION EN LIGNE
marketframe.ai/guides/integrer-ia-pme/

1. Voir : observer le travail, pas le logiciel

La première étape se passe dans l'entreprise, à l'atelier, au bureau, à l'entrepôt : on regarde comment un devis se fait, comment une commande arrive, comment une relance se décide. On écoute les personnes qui font le travail. Un questionnaire envoyé par e-mail ne remplace pas cette observation : il décrit le travail prescrit, pas le travail réel.

Ce que l'étape produit : une liste de ce qui fait perdre du temps au quotidien, formulée avec les mots de l'équipe.

2. Chiffrer : mesurer chaque frein en heures et en euros

Ressaisies, allers-retours, fichiers en double, relances oubliées, informations cherchées plusieurs fois : chaque frein se compte en minutes par occurrence et en occurrences par semaine. Multiplié par un coût horaire, il devient un montant annuel. Ce chiffrage est fait avec l'entreprise, à partir de ses propres données ; il n'est jamais estimé « à dire d'expert ».

Ce que l'étape produit : la liste des freins classés par ce qu'ils coûtent. C'est elle qui décide de la suite, pas la nouveauté d'une technologie.

3. Choisir : ce qui rapporte vite, et ce qui peut attendre

Pour chaque frein, trois questions : combien ça rapporte, quel effort ça demande (temps, changement d'habitudes, données à nettoyer), quels risques ça comporte (données personnelles, erreur coûteuse, dépendance à un fournisseur). On retient ce qui paie vite avec un risque faible, et l'on écrit pourquoi le reste attend.

Beaucoup de projets d'IA en PME échouent ici : ils commencent par le cas le plus spectaculaire au lieu du plus rentable. Un assistant qui répond aux questions des clients est plus visible qu'une automatisation qui supprime une ressaisie ; la seconde rapporte souvent plus et plus tôt.

4. Produire : un cahier des charges validé, puis les outils

Avant de construire, on écrit ce que chaque outil doit faire, avec quelles données, dans quels délais, et ce qu'il ne doit pas faire. Le cahier des charges est validé par l'entreprise ; c'est lui qui fixe le prix et le périmètre. Ensuite seulement on développe : automatisation entre logiciels, assistant qui répond à partir des documents de l'entreprise, tableau de bord, site ou outil métier.

Les données méritent une ligne à part : où elles sont hébergées, qui y accède, lesquelles ne sortent pas de l'entreprise. Ces choix se prennent au cahier des charges, jamais après coup.

MarketFrame SAS au capital de 3 000 €, 199 Impasse de Beaurende, 43110 Aurec-sur-Loire. RCS Le Puy-en-Velay 101 918 902, TVA FR11101918902. contact@marketframe.fr | 06 26 75 01 28 | marketframe.ai. Organisme de formation enregistré sous le numéro 84430389243. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

5. Intégrer : relier aux logiciels existants et former au poste

Un outil qui oblige à ressaisir ailleurs crée un frein de plus. Les nouveaux outils se relient aux logiciels déjà en place (gestion, CRM, messagerie, comptabilité) sans les remplacer, sauf si le diagnostic a montré qu'un logiciel devait évoluer. Chaque personne est formée sur son propre travail, pas sur une démonstration générique.

C'est ici que formation et intégration se rejoignent : la formation des équipes fait partie du projet, et une journée sur les fondamentaux ou sur l'outil choisi précède souvent la mise en place.

6. Mesurer : les résultats et l'adoption

Les indicateurs fixés au chiffrage (temps gagné, erreurs évitées, délais, chiffre d'affaires lié) sont suivis dans la durée. On vérifie aussi l'adoption : si un usage ne prend pas, on le corrige ou on l'arrête. Un outil installé mais inutilisé est un coût, pas un gain.

Ce que l'étape produit : des gains mesurés sur les chiffres de l'entreprise, et une liste des usages qui tiennent.

Par où commencer concrètement

Pour un dirigeant, l'entrée la plus simple est le diagnostic IA dirigeant : une journée sur site pour cartographier les tâches, chiffrer les cas d'usage, choisir les outils et poser une feuille de route budgétée. C'est une prestation de conseil distincte de la formation, à 1 200 € HT, déduite d'une intégration signée dans les 60 jours. Il arrive qu'elle conclue qu'aucune intégration n'est nécessaire ; nous le disons.

Pour une équipe, une journée de formation sur les fondamentaux ou sur l'outil déjà utilisé suffit souvent à faire apparaître les premiers cas d'usage, avant tout développement.

Les prestations liées

- **direction** : Le diagnostic IA dirigeant, première étape d'une intégration ; le programme CODIR pour piloter l'IA à plusieurs.
- **integration-sur-mesure** : La méthode en six étapes, appliquée à votre entreprise, avec les études de cas publiées.
- **Journée thématique : automatiser sans développeur** : Pour automatiser soi-même sans développeur : relier formulaire, CRM, agenda et messagerie en une journée.

Programmes, durées et tarifs détaillés : https://marketframe.ai/formation-ia/. Tarifs en vigueur au 19 octobre 2026.

Questions fréquentes

Faut-il déjà savoir quel outil on veut ?

Non. L'outil se choisit à l'étape 3, après le chiffrage. Dans la plupart des cas, on part des logiciels que l'équipe utilise déjà et l'on n'ajoute un outil que s'il apporte un gain mesurable.

MarketFrame SAS au capital de 3 000 €, 199 Impasse de Beaurende, 43110 Aurec-sur-Loire. RCS Le Puy-en-Velay 101 918 902, TVA FR11101918902. contact@marketframe.fr | 06 26 75 01 28 | marketframe.ai. Organisme de formation enregistré sous le numéro 84430389243. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Combien de temps prend une intégration IA dans une PME ?

Cela dépend du périmètre validé au cahier des charges : une automatisation entre deux logiciels se met en place en quelques semaines, un assistant sur les documents de l'entreprise ou un outil métier demandent plus. Le calendrier est écrit dans le cahier des charges.

Combien ça coûte ?

Le prix d'une intégration est fixé après le diagnostic et couvre le projet complet (cahier des charges, production, intégration, formation, suivi). Le diagnostic IA dirigeant est à 1 200 € HT ; le premier rendez-vous ne coûte rien.

Et les données de l'entreprise ?

Hébergement, accès et données qui ne sortent pas de l'entreprise sont décidés au cahier des charges. Les recommandations de la CNIL sur l'IA servent de référence ; pour une situation particulière, votre conseil ou votre délégué à la protection des données.

Intervenez-vous dans la Loire et la Haute-Loire ?

Oui, c'est notre territoire : l'observation sur le terrain se fait dans votre entreprise sans frais de déplacement. Nous intervenons aussi dans toute l'Auvergne-Rhône-Alpes et partout en France, déplacement chiffré sur devis pour l'intra.

Contact

contact@marketframe.fr
06 26 75 01 28
marketframe.ai

Information générale rédigée par MarketFrame, qui propose des prestations d'intégration ; elle ne constitue pas un conseil juridique ni une promesse de résultat. Les prix cités sont hors taxes, à la date indiquée.

Guide publié le 3 novembre 2026, mis à jour le 3 novembre 2026, signé Mathis Cardoso. Version en ligne, tenue à jour : https://marketframe.ai/guides/integrer-ia-pme/

Sources

- France Num, le portail de l'État pour la transformation numérique des TPE et PME
  https://www.francenum.gouv.fr/
- Intelligence artificielle : les recommandations de la CNIL
  https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle
- Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act), EUR-Lex
  https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj/fra

